

VILLAGE DE NIGADOO
PROCÈS-VERBAL
RÉUNION EXTRAORDINAIRE

Date : le mercredi 29 juillet 2020
Heure : 18 h
Endroit : Salle du conseil

1. Ouverture de la réunion

Le maire, M. Charles Doucet, appelle la réunion à l'ordre à 18 h.

2. Relevé des présences et constatation du quorum (pendant la pandémie COVID-19)

Étaient présents :

- Charles Doucet – Maire
- Charles Aubé – Maire Adjoint (Présent par « Messenger »)
- Robert Gaudet – Conseiller
- Donna Landry-Haché – D.g. et Greffière

Était absent : Néant

- Invité – Directeur du département d'urbanisme de la CSR; M. Marc Bouffard

3. Adoption de l'ordre du jour

a) Résolution – Adoption de l'ordre du jour

Résolution : 81-20

Proposée par : Robert Gaudet

Appuyée de : Charles Aubé

Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté avec ajouts comme suit :

- Point #6. a) Rue des Cèdres

Pour : 3

RÉSOLUTION ADOPTÉE

Contre : 0

4. Déclarations de conflits d'intérêts – Néant

5. Urbanisme et aménagement

a) Résolution – Processus de rezonage – 133, rue du Moulin (ouest)

Résolution : 82 -20	Proposée par : Charles Aubé Appuyée de : Robert Gaudet
RÉSOLUTION DU CONSEIL VISANT À ENTAMER LE PROCESSUS D'AMENDEMENT AU PLAN RURAL Sujet : <u>Rezonage 679798 NB Inc</u> CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a l'intention d'adopter des modifications à son Plan Rural, étant l'Arrêté No <u>23-2014</u> en vue de permettre l'affectation et l'usage de terrain comme suit : <ul style="list-style-type: none">• Changer le zonage de la propriété appartenant à 679798 NB Inc, située à Nigadoo au 133 rue du Moulin et portant le numéro d'identification NID 20422135. Ce terrain est situé entre la rue des Sapins et la voie ferrée du CN. Aux fins du plan rural, le zonage est changé de Zones mixtes de type 2 (MX-2) à Zones mixtes de type 1 (MX-1).• Le but de ce rezonage vise à permettre la construction de plusieurs habitations à logements multiples pouvant chacune contenir un maximum de 10 unités de logement. IL EST RÉSOLU QUE <ol style="list-style-type: none">a) La Directrice générale se charge, au nom et pour le compte du Conseil, de faire publier les avis publics prescrit par la Loi sur l'Urbanisme sur le site web de la municipalité;b) Une étude des objections au projet d'arrêté soit fixée au 24 août 2020 en la Salle du Conseil de Nigadoo, N.B. à 19 heures;c) L'examen des objections écrites s'échelonne jusqu'au 7 septembre 2020 inclusivement;d) La Directrice générale demande l'avis écrit du Comité consultatif régional en matière d'urbanisme de la CSR Chaleur.	
Pour : 3 Contre : 0	RÉSOLUTION ADOPTÉE

6. Affaires nouvelles

a) Résolution – Rue des Cèdres

Résolution : 83-20	Proposée par : Robert Gaudet Appuyée de : Charles Aubé
Que les membres du conseil acceptent d'effectuer les travaux sur la rue des Cèdres tel que présenté; Que l'argent pour les travaux sort de la taxe à l'essence; Que le contrat soit accordé à A.T. Roy au montant de 27 466.68 + (taxe); Que les membres du conseil acceptent d'effectuer un transfert des fonds de réserves capitaux et que ces fonds soient remboursés en 2021.	
Pour : 3 Contre : 0	RÉSOLUTION ADOPTÉE

7. Levée de la réunion – 18 h 25

Charles Doucet, maire

Donna Landry-Haché, d.g. et greffière